

SÉANCE DU 11 Juin 2019 (11 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

- 1-1 **Acquisition par la commune d'un terrain** pour l'implantation d'une antenne relai Orange au lieu-dit « le Fagnat » d'une superficie de 150m² propriété de la famille Boisson.
- 1-2 **Proposition du SDEER pour l'extension du réseau électrique** dans le chemin de chez Paunaud pour alimenter les nouvelles constructions, d'un montant de 7 184€.
La participation communale sera de 4 499€
- 1-3 **Demande de subvention** au titre des amendes de police pour de petits aménagements de sécurité routière.

Ils portent sur la fourniture et la pose de coussins berlinois et la signalétique correspondante route du Cognac et route de Cozes.
- 1-4 **Demande de subvention** auprès du Département au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour des travaux sur la voirie communale accidentogène.

L'opération porte sur un montant estimé de 44 710€ HT et concerne le chemin du Merzeau et l'impasse de la Martière qui débouche dans la rue des écoles.
- 1-5 **Demande de subvention** auprès du Département pour la pose de 3 citernes incendie (le Chaillaud, la Bertaudrie, chez Ménard). L'opération porte sur un montant estimé de 34 914€ HT.
- 1-6 **Création d'un poste d'adjoint technique** principal de 2eme classe à temps non complet de 30/35 d'un temps plein pour la restauration scolaire.
- 1-7 **Echange multilatéral** concernant un chemin rural à la Joguetterie entre la commune et la famille Segueaud

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

2-1 Déroulement PLU

- Programmation en juillet 2019 de deux réunions : la première le 9 juillet pour les personnes publiques associées, la seconde le 23 juillet avec les administrés.
- Le 30 juillet, présentation de l'arrêt du PLU en conseil municipal.

2-2 Transport scolaire

- La région Nouvelle-Aquitaine dispose de la compétence transport scolaire depuis la rentrée scolaire 2018-2019. La commune est organisateur secondaire pour le ramassage dans les villages par l'intermédiaire des transports Brossard.
- Le résultat de l'appel d'offre 2019-2020 lancé par la Région a désigné les transports Météreau comme titulaire, qui aura en charge la liaison entre les deux écoles de St André et Montpellier ainsi que le circuit dans les villages de St André.

2-3 Prise en charge par la CDC de la contribution SDIS

- La CDC de Gémozac suite à une modification des statuts intègre dans ses compétences la prise en charge du versement de cette dépense.

- Pour notre commune le montant est de 12 121€ en conséquence le versement de notre TPU sera réduite d'autant.

3 – DIVERS

- **Vente du terrain** communal chemin des Mottes pour 22 000€
- **Signature des compromis de vente** des 2 derniers lots du lotissement de la Martière
- **Sur proposition de l'Apave**, la mise aux normes électriques et gaz du Bar Restaurant doit être engagée, montant estimatif 7100€ HT
- **La voie communale** desservant le lotissement du parc au Chaillaud est à réaliser en juillet 2019